

Programme de l'atelier

Atelier d'approfondissement sur le droit au séjour et les démarches préfectorales

Animateur.trice.s:

Federico COLOMBO et/ou Ferten DJENDOUBI, juristes d'ESPACE

Benjamin DEMAGNY, juriste et coordinateur du COMEDE

Me Sandrine COLAS, avocate

PRESENTATION / CONTEXTE

La procédure de demande de titre de séjour déjà très technique en soi, a été complexifiée par la généralisation de la dématérialisation. Il ne suffit plus de remplir les conditions légales pour obtenir son titre de séjour, encore faut-il savoir le demander dans les formes et les délais requis.

Il n'est pas rare de devoir faire appel à des praticiens du droit (juristes, avocat.e.s) pour comprendre et réagir face aux demandes voire injonctions de l'administration préfectorale, soit parce que les exigences ne sont pas comprises soit parce qu'elles semblent abusives ou irréalisables.

Afin d'aider au mieux les acteur.rice.s accompagnant le public étranger dans l'accomplissement des démarches auprès de la préfecture, cet atelier s'appuiera sur l'expertise juridique de l'équipe pédagogique mais également sur l'expertise de terrain tirée de la pratique professionnelle de chacun.e de ses membres.

CONTENU DE L'ATELIER

A partir d'exemples tirés de l'expérience de l'équipe pédagogique et des participant.e.s à l'atelier, l'atelier portera sur l'étude et la résolution de cas notamment autour des sujets suivants :

- Dématérialisation : exigences techniques, blocages et solutions,
- Protection des droits des usagers : accompagnement en préfecture, choix de la réponse (délai, contenu) face au silence de l'administration, choix du recours.
- Echanges / analyse des pratiques préfectorales locales.

Ateliers d'approfondissement

PRESENTATION / CONTEXTE

Les freins à l'accès effectif au.x droit.s des étranger.e.s sont nombreux et évoluent au gré des réformes légales et procédurales : l'incidence accrue de la dématérialisation sur le déficit de droits des personnes est indéniable, à cela peut s'ajouter une application disparate et/ou restrictive selon les territoires, les publics concernés... La complexité du droit des étrangers (entrée, séjour et droit d'asile) peut également constituer un obstacle à la bonne mise en œuvre des droits des personnes si les professionnel.le.s qui les accompagnent ne sont pas sensibilisé.e.s et in-formé.e.s sur certains écueils à éviter.

Les ateliers d'approfondissement ont vocation à compléter les connaissances acquises, notamment à la faveur d'une/des formation.s suivie.s, en les confrontant aux difficultés rencontrées dans l'application du droit des étranger.e.s et sa mise en œuvre auprès des services compétents.

Les ateliers d'approfondissement ont pour objectifs de

- Approfondir des points de droit ou de procédure traités en premier niveau de formation
- Faciliter une approche opérationnelle du droit des étrangers en complément des apports théoriques et pratiques reçus en formation en les confrontant à l'expertise de terrain : présentation et analyse de situations traitées, étude de cas
- Confronter les pratiques, les approches et les stratégies
- Étudier les recours envisageables.

Les ateliers d'approfondissement sont animés par des intervenant.e.s justifiant d'une expertise tirée à la fois de leurs qualifications et de leurs pratiques professionnelles dans le domaine de l'accès au.x droit.s des personnes étrangères.

Seul.e.s les professionnel.le.s / bénévoles justifiant d'un niveau de connaissances et/ou d'une expérience de terrain suffisamment probante seront admis.e.s à participer aux ateliers d'approfondissement. Les personnes ayant suivi une formation dispensée par ESPACE sont considérées remplir ce prérequis.